



## Règlement du 2. Jersey National Show le 31 Janvier 2026

### Heure et lieu

L'exposition se déroule le samedi 31 Janvier 2026 à l'Arène Vianco Brunegg (AG).

### Programme

#### Vendredi, 30 Januar 2026

18h00-20h00      Arrivée des animaux

#### Samedi, 31 Janvier 2026

7h00-11h00	Arrivée des animaux
11h00	Restauration
16h30	Showmanship
17h00	Apéro des Sponsors
17h30	Début du classement des génisses
	Championnat junior
19h30	Classement des jeunes vaches
	Championnat du pis intermédiaire et championnat intermédiaire
21h00	Classements des vaches adultes et catégorie production + 50'000kg
22h30	Désignation du meilleur éleveur et de la meilleure Cheese Queen
À la suite	Championnat du pis senior et championnat senior

#### Dimanche, 01. Février 2026

Départ des animaux jusqu'à 8h00.

### Buts

Le Jersey National Show a pour but de permettre à tous les éleveurs suisses de présenter leurs meilleurs animaux lors d'une exposition équitable et passionnante ainsi que de renforcer et préserver la passion pour la race Jersey.

### Traite/Affouragement

Une installation de traite est sur place. Le lait obtenu appartient à l'organisateur. Les vaches qui ne produisent pas de lait apte à la consommation doivent être signalées et seront traités séparément. Un décalage extrême des horaires de traite n'est pas autorisé (voir le règlement d'exposition ASR).

Aucun affouragement est mis à disposition. La paille et l'eau sont fournies par le comité d'organisation. L'exposant est responsable de l'entretien et de la surveillance de ses animaux.



## Arrivée des animaux

Les animaux doivent être rapidement déchargés à l'endroit prévu. Tous les véhicules doivent être garés plus loin. Les éleveurs doivent suivre les instructions données par le personnel qui s'occupe du parking. **Les heures d'arrivée doivent être respectées.**

## Conditions sanitaires

1. Les animaux qui se rendent à l'exposition ne doivent pas être transportés avec des animaux qui ont une autre destination. La bétailière doit être propre et conforme aux normes pour le transport des animaux vivants.
2. Les génisses et les vaches doivent porter **deux** marques officielles de la BDTA et présenter un historique BDTA correct. Les animaux qui ne sont pas identifiés correctement ne seront pas admis.
3. L'organisation désigne une personne responsable du contrôle sanitaire à l'arrivée des animaux. Cette personne est annoncée avant la manifestation au vétérinaire responsable.
4. Tous les animaux doivent provenir d'exploitations sous aucun séquestre. En cas de suspicion, le vétérinaire responsable ainsi que l'organisation prendront toutes les mesures nécessaires pour éviter la contamination au frais du propriétaire de l'animal.
5. Tous les bovins doivent être accompagnés d'une attestation vétérinaire certifiant qu'ils ont été dépistés individuellement à l'égard du virus de la BVD par la **méthode ELISA à partir du 01. Janvier 2026**. Les résultats d'analyse doivent être **présentés lors de l'arrivée des animaux**.
6. Chaque animal doit arriver avec un document d'accompagnement dûment complété (pour être valable, le document doit comporter le temps de transport). Pour les animaux en gestation, la date d'insémination doit être notée sur le document. Ceci doit être remis à l'organisation en double copie avant le déchargement qui vérifiera sa validité. **Le déchargement peut juste être effectué si l'ample BVD est verte.**
7. Les animaux doivent être inscrits et désinscrits sur Agate. Le numéro sera donné avec la reprise du document d'accompagnement. (**entrée sur le numéro Agate de l'exposition le 31 janvier et sortie le 01 février 2026**).
8. Les éleveurs s'engagent à prendre toutes les mesures afin d'assurer le bien-être des animaux. Ils s'engagent à respecter le règlement CTEBS en vigueur lors de l'exposition.
9. Les animaux doivent être exempts de dartres et de gale. Les animaux infestés seront renvoyés par l'organisation.
10. Le vétérinaire responsable de cette exposition est:  
Tierarztpraxis Mettauertal  
+41 62 875 04 04  
**Les animaux qui doivent être traités doivent impérativement être pris en charge par le vétérinaire de l'exposition. Les médicaments qui ne sont pas prescrits par le vétérinaire de l'exposition ou accompagnés d'un certificat du vétérinaire de la ferme et qui sont administrés et observés entraînent l'exclusion.**



## Inscriptions

Les animaux doivent être inscrits sur <https://www.pr-cow-design.ch/tieranmeldung.php> jusqu'au **4 janvier 2026**. Aucun formulaire d'inscription ne sera envoyé par poste.

## Conditions d'admission

Seules les génisses et les vaches qui ont minimum 87.5% de race Jersey peuvent être inscrites. Les vaches doivent être en lactation et posséder un certificat d'ascendance complet. Les génisses doivent être nées avant le 31 septembre 2025 et être âgées de 24 mois maximum. Les primipares doivent avoir vêlé au plus tard à 36 mois (attention : 36 mois et 0 jours)

Les non membres SWISS JERSEY peuvent aussi exposer.

Les animaux doivent respecter les exigences du règlement.

## Frais d'inscription

Les frais d'inscription s'élèvent à **CHF 80.-** pour chaque animal qui sera au catalogue. L'inscription est offerte pour les vaches avec plus de 50'000kg de lait produit. La dernière Catégorie de vaches est faits avec les vaches ayant produites plus de 50'000kg avant le 20 janvier 2026

**Les inscriptions doivent être payées jusqu`au 10 janvier, dans le cas contraire, les animaux ne seront pas acceptés.**

Schwyzer Kantonalbank,  
IBAN CH21 0077 7009 6565 1541 1,  
Jersey National Show, Bödeli 2, 6182 Escholzmatt

## Assurance

L'éleveur est responsable de l'assurance de ses animaux. L'organisation décline toutes responsabilités.

## Showmanship

Tous les jeunes éleveurs nés en 1998 et après peuvent participer au concours. L'inscription peut également se faire sur PR-COW Design ou auprès d'un membre du comité sur place.

## Présentation

Des portes-dossards sont disponibles au prix de CHF 20.- Ceux qui en possèdent un peuvent l'apporter.

## Règlement CTEBS

Par l'inscription, l'éleveur et ses préparateurs s'engagent à respecter le règlement CTEBS. Plusieurs contrôles seront effectués dans les écuries et devant le ring. Avant d'entrer dans le pré-ring, chaque pis sera contrôlé par ultrason. S'il y a plus d'une heure entre le championnat et une catégorie, le contrôle par ultrason doit être refait.



## Clippage

L'organisation oblige que les animaux soient lavés et tondus. Pour les lignes de dos, une clippeuse est organisée pour ceux qui ne veulent pas le faire eux-mêmes. Veuillez vous inscrire jusqu'au 5. Janvier 2026 auprès de Magdalena Moser Tel. +43 664 88312224.

## Plan d'écurie

L'organisation s'occupe du plan d'étable. Si plusieurs souhaitent attacher leurs animaux les uns à côté des autres, cela doit être annoncé avant le 8 Janvier par WhatsApp chez Jana Schramm(+4915165219090) indiquer les noms des éleveurs qui sont ensemble. Les tableaux d'écurie sont mis à disposition par le comité.

## Départ des animaux

Les animaux ne peuvent pas partir avant la fin de l'exposition, sauf en cas de demande du vétérinaire responsable de l'exposition. Tous les animaux doivent être partis avant 8h00 le 01 Février 2026

Le comité peut modifier ou compléter le règlement présent en tout temps.

En s'inscrivant, l'exposant accepte les dispositions du présent règlement ainsi que celles du règlement d'exposition CTBES. Des contrôles seront effectués. La non-conformité peut entraîner l'exclusion de certains animaux. Pour tous les cas non prévus, la décision revient au comité organisateur.

Le règlement a été approuvé par le comité d'organisation le 5 décembre 2025.

Escholzmatt, le 5 décembre 2025